

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

28 MARS 2026

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 45

OBJET

**Composition de la  
Commission des  
délégations de service  
public**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 30 mars 2026  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en Préfecture  
le 30 mars 2026  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 30 mars 2026

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE NOUVELLE  
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

=====

L'an deux mille vingt six, le 28 mars à 10 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 21 mars deux mille vingt six, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

**Etaient présents :**

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur HAÏAT, Madame PEUGNET, Monsieur JOLY, Madame MACE, Monsieur COLLOGNAT, Madame ALLIBERT-FUMINIER, Monsieur MIRABELLI, Madame AGUINET, Monsieur MIGEON, Madame GUYARD, Monsieur LEJEUNE, Madame PEYRESAUBES, Monsieur MILOUTINOVITCH, Monsieur SALLE, Madame de JACQUELOT, Madame BOGE, Monsieur CLERY, Madame JAUFFRET, Madame LESUEUR, Madame ANDRE, Madame BRELURUS-SOPPI, Monsieur CADOT, Monsieur de MASIN, Madame PAUMIER, Madame FERNANDES-BORGES, Madame BUON, Madame SLEMPKES, Monsieur GREVET, Madame GIVELET, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Monsieur EL BAHJAOUI-GIROT, Madame RHONE, Monsieur LECONTE, Monsieur COSSON, Madame BERANGER, Madame DIET, Monsieur LE GARSMEUR, Monsieur ZAVADIL

**Avaient donné procuration :**

Madame de CIDRAC à Monsieur PERICARD  
Monsieur de BEAULAINCOURT à Madame GUYARD  
Monsieur PARINET à Madame PEUGNET

**Secrétaire de séance :**

Monsieur MILOUTINOVITCH

Accusé de réception en préfecture  
078-200086924-20260328-26-B-02d-DE  
Date de télétransmission : 30/03/2026  
Date de réception préfecture : 30/03/2026

**N° DE DOSSIER** : 26 B 02d

**OBJET** : COMPOSITION DE LA COMMISSION DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC

**RAPPORTEUR** : Monsieur le Maire

---

**Mesdames, Messieurs,**

Par délibération en date du 21 mars 2026, le Conseil Municipal a créé la Commission des délégations de service public.

L'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales, modifié par la loi du 29 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, prévoit la création d'une commission des délégations de service public composée du maire, Président de droit, de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants issus de l'assemblée délibérante et désignés par elle à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Conformément à l'article 1410-3 du Code général des collectivités territoriales, la Commission est compétente dans le cadre des concessions avec et sans délégation de service public

Les délibérations de la commission peuvent être organisées à distance dans les conditions prévues par l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial.

L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. Le scrutin est secret. En cas de candidature unique, il peut être effectué à main levée.

Il est proposé de procéder à l'élection des cinq représentants titulaires et des cinq représentants suppléants du Conseil Municipal au sein de la Commission des délégations de service public selon les modalités précédemment citées.

Après avoir procédé à l'appel à candidature, sont candidats :

Le Maire, Président de droit ;

Membres titulaires : Madame Christine ALLIBERT-FUMINIER, Monsieur Thierry COLLOGNAT, Madame Elisabeth GUYARD, Monsieur Alexandre GREVET, Madame Blandine RHONE

Membres suppléants : Monsieur Marc MILOUTINOVITCH, Monsieur Rémy CLERY, Madame Hanane FERNANDES-BORGES, Madame Nathalie LESUEUR, Monsieur Luc LE GARSMEUR

## DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

ELIT en tant que représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission des délégations de service public :

Le Maire, Président de droit ;

Membres titulaires : Madame Christine ALLIBERT-FUMINIER, Monsieur Thierry COLLOGNAT, Madame Elisabeth GUYARD, Monsieur Alexandre GREVET, Madame Blandine RHONE

Membres suppléants : Monsieur Marc MILOUTINOVITCH, Monsieur Rémy CLERY, Madame Hanane FERNANDES-BORGES, Madame Nathalie LESUEUR, Monsieur Luc LE GARSMEUR

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

*La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.*